



Elections professionnelles : vers un paysage syndical renouvelé

Des règles de représentativité nouvelles

La loi du 5 juillet 2010 a modifié en profondeur les règles de représentativité et le dialogue social dans la fonction publique.

Quelques aspects saillants :

- les syndicats qui se présentent au suffrage doivent avoir 2 ans d'ancienneté ;
- c'est désormais le vote de l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, non titulaires, de droit public et de droit privé qui fixe la représentativité ;
- cette représentativité donnera la capacité à négocier et déclenchera l'attribution de moyens syndicaux. La loi institue le principe d'accord majoritaire ; cela signifie qu'un accord sera réputé valide si le(s) syndicat(s) signataire(s) a(ont) recueilli au moins 50% des voix lors des élections professionnelles.

Du côté de l'Education nationale

C'est le vote pour le Comité technique ministériel (CTM) qui va déterminer la représentativité des organisations syndicales (au niveau des fédérations). Il faudra aussi composer avec une réduction du nombre des sièges au Comité technique, de 20 actuellement (CTPM) à 15 désormais.

Seront représentatifs les syndicats ayant obtenu au moins un siège dans cette instance à l'issue du vote, c'est-à-dire 6.66% des suffrages exprimés. La conséquence en sera la non-représentativité de certaines organisations présentes actuellement sur le terrain de l'éducation.

A noter également dans les modifications, l'extension des compétences des CHS aux conditions de travail (CHS-CT).

Notre choix c'est l'Unsa

A l'orée de la dernière ligne droite vers les élections professionnelles dans la Fonction publique d'Etat, ce sont tous les étages de la fusée Unsa qui sont dans les starting-blocks.

Nous concernant à l'Education nationale, c'est notre fédération l'Unsa-Education qui portera nos couleurs pour le vote au Comité technique. Tous les syndicats de l'Unsa-Education sont concernés ; ils sont solidaires et ont construit, ensemble, une campagne cohérente et unitaire.

Sur notre champ de syndicalisation (enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, contractuels...), nous nous inscrivons dans une campagne de conquête de nouveaux sièges dans les CAP qu'elles soient locales (académiques-départementales) ou nationales. Même chose pour les Ccp (non titulaires et directeurs adjoints de Segpa). Plus de 5000 candidats s'engageront sur nos listes, plus nombreuses en octobre 2011 qu'il n'y a trois ans.

Le SE-Unsa cherchera à faire valoir l'originalité de sa démarche syndicale : s'opposer et proposer. Il interpelle l'administration dans son ensemble pour obtenir les moyens d'exercer pour nos collègues mais aussi pour retrouver la fierté d'enseigner. Oui, il faut qu'ça change : c'est le slogan de campagne du SE-Unsa.